
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 11 décembre 2010, à 8 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, vice-président, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne* et *Silvia Machado*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour vendredi 10 décembre, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 11 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 13 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 14 décembre 2010, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous ferons une pause vers 9 h 30, puis nous reprendrons à 10 h. Nous suspendrons nos travaux de 12 h à 13 h 30. Nous ferons une courte pause d'un quart d'heure vers 16 h. A 18 h 15, je vous donne rendez-vous pour le traditionnel bris de la marmite avec la Compagnie 1602 et la Chorale des Eaux-Vives. Vers 19 h, si nous n'avons toujours pas voté notre budget, nous prendrons un buffet dînatoire dans la salle des pas perdus.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département des finances et du logement (suite).

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association Après – Projet incubateur ESS, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes radical, libéral et démocrate-chrétien visant à supprimer la hausse de la subvention accordée à l'Association Après, projet d'incubateur de l'économie sociale et solidaire, la ligne passant de 350 000 francs à 175 000 francs. La justification est la suivante: «Cette hausse n'est pas justifiée. Le rapport demandé lors des comptes 2009 n'a jamais été transmis.» Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

¹ Rapports, 3577.

M. Olivier Fiumelli (R). Par cet amendement, nous demandons de supprimer l'augmentation de cette ligne budgétaire, d'un montant de 175 000 francs supplémentaires. Lors de l'examen des comptes 2009, en mai 2010, on nous avait parlé des merveilleuses choses qui étaient réalisées dans le cadre de cette association, grâce à cette subvention. On nous avait promis un rapport de gestion qui devait arriver incessamment sous peu. Ce rapport de gestion ne nous est jamais parvenu. Il avait pourtant été demandé lors de l'examen de ce projet de budget.

Si le département des finances et du logement n'est pas capable de justifier les montants dépensés; s'il est encore moins capable de justifier l'augmentation prévue au projet de budget 2011; si, de surcroît, on considère que la Fondetec est partenaire de l'Association Après pour le projet d'incubateur, tout en étant largement financée par la dotation de 10 millions de francs que nous avons adoptée l'an passé, alors, nous estimons que cette augmentation de subvention est inutile et doit être retirée. C'est pourquoi je vous invite à accepter cet amendement.

M. Adrien Genecand (R). Je regrette que la conseillère administrative en charge du département ne soit pas là. On aurait peut-être pu avoir quelques explications à propos de cette augmentation non justifiée... Ah! La voilà! Bienvenue, Madame la maire! Il serait donc important à nos yeux de savoir pourquoi on augmente d'autant une ligne et, d'une façon générale, d'avoir un rapport sur la promotion économique et l'aide aux entreprises. Car, pour nous, il s'agit toujours d'une mission dévolue au Canton. Je vois M. Carasso, la larme à l'œil, s'apprêter à nous expliquer pourquoi on augmente cette ligne... Malheureusement, je crois que nous aurons droit au mur traditionnel de l'Alternative et à un vote en bloc. Pour notre part, nous regrettons simplement le manque d'explications dans votre politique.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur Genecand, vous m'avez interpellée, je vous dois une réponse... Oui, vous aussi, Monsieur Fiumelli! Tout le monde ne peut pas être mon chouchou... Maintenant, c'est à M. Genecand que je réponds. Ah! Détrôné par le jeune Genecand... C'est vite fait en politique, vous verrez, Monsieur Fiumelli! (*Rires.*)

Vous m'interpellez sur le subventionnement à l'économie sociale et solidaire, notamment son incubateur. Cela me permet de rappeler le travail fait dans ce domaine par le Conseil administratif depuis le début de cette législature. Il se trouve que nous avons été aidés par une série d'événements. La Fédération des artisans et commerçants n'ayant plus l'énergie, le temps et les ressources pour organiser sa traditionnelle Fête des artisans, une partie importante de l'argent qui était alloué, directement ou indirectement, aux activités festives de la fédération

dans les quartiers, a été réallouée. Cela a donc permis au département de redistribuer le soutien à l'économie, sans augmenter les budgets, mais simplement en les réallouant.

Pour une ville comme la nôtre, le soutien à l'économie est important, même s'il est symbolique. Bien évidemment, le travail principal se fait dans le département de Pierre-François Unger, avec lequel nous collaborons, l'idée étant de jouer les synergies plutôt que les rivalités, qui seraient vraiment ridicules dans ce dossier.

La Ville mène une politique de soutien à l'économie qui comporte trois axes: le premier axe, c'est la Fondetec; le second, c'est la découverte de nouveaux horizons, en l'occurrence l'économie sociale et solidaire, puisque nous avons à Genève la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Pour le troisième axe, il s'agit de se rapprocher des organismes qui défendent les milieux entrepreneuriaux, y compris ceux qui vous sont plutôt proches, Monsieur Genecand. Lorsqu'il s'agit de faire vivre une cité, économiquement et intelligemment, on trouve de nombreux points communs. Le plus lourd de ces organismes est certainement la Fédération des entreprises romandes.

En matière de soutien à la Fondetec, je l'avais rappelé dans mon discours inaugural sur le budget, la Ville de Genève a voté un crédit de 10 millions de francs qui va permettre à des entrepreneurs de trouver des fonds. C'est très important, car c'est là l'un des soutiens principaux aux créateurs d'entreprises.

Vous savez également que nous avons déposé un projet de réhabilitation de la zone industrielle des Charmilles, qui, je l'espère, verra le jour lors de la prochaine législature. Il s'agit d'un axe essentiel: créer un lieu où l'on puisse héberger et soutenir les entreprises lorsqu'elles débutent leur activité – on en est aux premiers balbutiements. Vous savez aussi bien que moi que notre territoire est exigu et que la zone des Charmilles est la seule zone industrielle qui nous reste en Ville de Genève. Il est important de l'utiliser aujourd'hui beaucoup mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici, mais aussi davantage en adéquation avec le développement de certaines activités commerciales.

Le troisième pilier, c'est le rapprochement avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Dans le monde entrepreneurial et de l'économie, vous avez, certes, l'économie classique, mais vous avez aussi l'économie sociale et solidaire où la recherche du profit n'est pas l'élément numéro un. Le profit, s'il existe, est réinvesti au service de l'entreprise et des personnes qui y sont salariées, ou pour développer l'entreprise existante, comme c'est d'ailleurs aussi le cas dans l'économie traditionnelle.

Nous avons appris à connaître ces partenaires, que, pour ma part, je ne connaissais pas puisque je ne suis pas issue du monde de l'entreprise. Nous avons

aussi rapproché l'économie sociale et solidaire et l'économie classique: c'est un mariage qui fonctionne bien car, en définitive, même si les options et les valeurs peuvent différer, ces deux formes se rassemblent par un point cardinal, celui de réunir des hommes et des femmes qui ont l'envie et l'audace d'entreprendre et qui se lancent dans des projets, seuls ou collectivement.

C'est pourquoi nous avons subventionné le premier incubateur de l'économie sociale et solidaire. Nous souhaitons pouvoir accueillir tous types d'entreprises dans la zone industrielle des Charmilles dès que celle-ci aura été repensée, puis reconstruite, avec la mise sur pied d'un incubateur et d'une pépinière d'entreprises. Nous y aurons donc deux partenaires: la Chambre de l'économie sociale et solidaire, qui mettra son incubateur dans ce lieu, et la Fondetec. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question. Ce travail-ci, j'insiste, a été fait sans allouer de fonds supplémentaires, mais simplement en réaffectant l'argent du département qui, traditionnellement, servait de soutien à la Fédération des artisans et commerçants.

M. Robert Pattaroni (DC). Ce que nous dit la maire est frappé d'une bonne logique en matière d'aide à la promotion d'entreprises diverses, notamment sociales et solidaires. Mais je regrette de dire à M^{me} la maire qu'elle a manqué d'informations. L'année dernière, en commission des finances, j'ai demandé une audition des personnes responsables de cet incubateur, que je connais bien, au surplus, puisque je me suis moi-même rendu à des séances d'informations. Je ne citerai personne mais j'ai encore en tête le nom des commissaires qui, au sein de la commission des finances, ont dit qu'il n'était pas nécessaire que celle-ci reçoive une information à propos de cet incubateur.

D'un côté, c'est vrai, il s'agit d'une honorable institution dont les intentions sont excellentes. A titre personnel, je suis membre de la Chambre de l'économie sociale et solidaire. Cela dit, quand on est ici pour discuter du financement, quand on veut promouvoir une idée, un idéal, il faut aller au-devant des gens, leur expliquer les choses. Dans le sillage de ce qu'a dit M. Fiumelli, si au début de l'année vous venez avec dix propositions concrètes en nous démontrant qu'il faut 2 millions de francs, je pense que nous dirons – en tout cas au niveau de mon parti – que cela correspond à une réalité et nous les voterons.

Mais, ce matin, nous n'en sommes pas encore là. Ce que nous préconisons, c'est la fameuse technique du budget base zéro: or, qu'y a-t-il aujourd'hui dans le coffre-fort de cet incubateur qui justifie que l'on débloque 200 000 francs lundi ou 400 000 francs samedi prochain? Nous n'avons pas cette information! Cela va forcer le Conseil administratif à faire la preuve par l'acte.

Il faudrait que vous puissiez adopter une autre attitude en matière de proposition, notamment en justifiant au préalable les montants demandés. Probablement

qu'après, parce qu'il y aurait des faits, des propositions, des démarrages, des réalités, peu ici auraient l'audace de dire: «On ne peut pas soutenir des projets de développement économique.» Il faut le comprendre, Madame la maire!

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je suis un peu attristée par votre discours, qui avait bien commencé, Monsieur Pattaroni. Vous nous tenez rigueur du fait que des membres de la commission des finances vous aient refusé une audition pour obtenir des renseignements. Je trouve cela un peu léger, comme argument, pour supprimer une subvention. Cela dit, vous êtes président de ladite commission – vous ne l'étiez vraisemblablement pas à l'époque – mais si vous souhaitez des renseignements, vous avez assez d'occasions, lorsque je viens vous rendre visite en commission, pour me demander les renseignements qui vous semblent pertinents pour voter des subventions.

Par ailleurs, vous prétendez que vous voudriez d'abord vous rendre compte des projets développés avant de nous accorder 2 millions de francs, si telle était notre demande. Certes, mais je remarque quand même, à chaque fois que le Conseil administratif vient devant ce plénum avec des propositions de soutien concret aux entreprises, qu'il existe un vide abyssal entre la volonté politique et la capacité à appuyer sur les boutons rouge ou vert!

En définitive, Monsieur Pattaroni, je constate que vous êtes incapable de valider le projet d'une structure connue, qui a fait ses preuves, et dont vous nous dites être un membre, au surplus. Votre discours démontre que, dans cette enceinte, certains groupes parlent peu d'économie tout en votant les projets qui soutiennent concrètement l'économie, alors que d'autres groupes en font leur étendard de campagne tout en se montrant incapables d'appuyer sur le bouton; et cela, notamment, parce qu'on ne leur a pas fourni des documents qu'ils auraient pu demander à la magistrature. Je trouve cela regrettable. L'électeur et l'électrice trancheront.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ne vais pas polémique, Madame la présidente. Il se trouve que je connais très bien ces questions. Alors, évidemment, la magistrature est obligée de faire un discours justificateur. Je note d'abord – rassurez-vous – que la subvention n'est pas supprimée; elle est même légèrement augmentée. Par ailleurs, je ne pense pas que vous puissiez nous démontrer qu'il y a eu une présentation de projets, que nous ayons pu nous exprimer à ce propos, et avoir une attitude négative.

Alors, maintenant, on s'est mis d'accord. Vous allez nous préparer un document qui mette surtout en évidence les responsables de cette institution; ce sont

d'ailleurs des personnes excellentes, très convaincantes, sachant parfaitement démontrer l'utilité et l'efficacité de leur action. A la limite, vous n'aurez plus besoin d'intervenir. Je suis sûre que ces personnes sauront faire elles-mêmes le travail. Vous verrez, je prends le pari avec vous.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 36 oui.

Page 10, cellule 1000010, Agenda 21, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Promotion de l'égalité, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes radical, libéral et démocrate-chrétien visant à supprimer la subvention de 310 000 francs accordée à la promotion de l'égalité. Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Cet amendement n'est pas une mise en cause des principes d'égalité. Cet amendement repose sur le fait qu'il y a lieu d'éviter des soutiens multiples, qui ne sont pas complémentaires et qui, placés une fois au niveau cantonal, une fois au niveau municipal, sont de nature à créer des confusions.

Par ailleurs, dans ce Conseil municipal, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a lieu de procéder à une répartition des tâches entre les institutions, de sorte que chacun assume pleinement la responsabilité des charges qui lui incombent. Dans le cas présent, il s'agit non pas d'un doublon mais d'une tripléte, puisque le thème de l'égalité relève avant tout d'une compétence fédérale, que sur le terrain, à Genève, il s'agit d'une compétence cantonale et que notre municipalité manifeste la revendication de pouvoir s'exprimer sur cette matière.

Eh bien, nous sommes unanimes dans ce Conseil municipal pour dire que les doublons doivent être évités. C'est là le seul sens de cet amendement, qui, en aucune manière, ne doit être compris comme une volonté de mettre en cause un principe qui, au demeurant, est d'ores et déjà acquis au niveau fédéral, si ce n'est d'ailleurs plus haut. C'est pourquoi nous pensons que notre municipalité peut s'abstenir d'intervenir sur ce sujet.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais compléter les propos de mon collègue par quelques exemples tirés de la réalité quotidienne d'une femme qui travaille, vit, dirige et a élevé ses enfants dans cette ville. La cause des femmes,

bien évidemment, nous y adhérons et j'y adhère pleinement, à titre personnel. Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire pour les femmes. C'est une évidence; elles n'ont pas encore tout gagné.

Hier, M^{me} la maire nous expliquait dans sa diatribe d'introduction qu'il était très important de revaloriser la politique dans cette municipalité, que nous allions faire de la politique et non pas toujours nous adresser à des juristes ou demander des avis de droit. Oh! combien vous aviez raison, Madame la maire!... à ceci près que, quelques amendements plus loin, cette cause si essentielle – qui est la vôtre plus que celle de tout autre magistrat dans cette municipalité – vous nous la servez en nous balançant une juriste chargée de l'égalité, et même un service tout entier. Mon Dieu! Dans quel monde vivons-nous!

J'aimerais tout de même vous rappeler, pour compléter le brillant discours de M. Holenweg, que M^{me} Girardin a été la première femme élue à l'exécutif de la Ville – elle n'était pas de gauche que je sache – et que M^{me} Brunschwig-Graf a été la première femme au Conseil d'Etat, suivie de Micheline Spoerri... (*Remarque de M. Holenweg.*) Non, ce n'est pas Micheline Calmy-Rey! Je crois que votre connaissance historique de la vie genevoise a encore quelques lacunes, Monsieur Holenweg!

Cela étant, le doublon a été décelé, et même une triplète, comme disait mon collègue Jean-Marc Froidevaux. Il s'agit de travailler en synergie mais la synergie, en l'occurrence, ce n'est pas de rajouter des services, des juristes et des avis de droit; c'est bel et bien de travailler sur le terrain. Je vais vous donner l'exemple du métier que j'exerce, celui de chef d'orchestre et de chœur. Ici, à Genève, c'est l'une de ces fonctions où les femmes n'ont pas encore le même accès aux responsabilités que les hommes. J'en veux pour preuve le cas de ma collègue, Natacha Casagrande, brillante cheffe de chœur et d'orchestre, qui, lorsqu'il s'est agi de postuler à la direction de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), a été purement et simplement écartée de cet orchestre, sous des prétextes variés, parce qu'elle était une femme.

Depuis ce jour, les chorales qui ont besoin d'un orchestre symphonique ne bénéficient plus des services de l'OSR. Pourquoi? Parce qu'une femme brillante aurait pu diriger l'OSR et que vous tous, dans cette majorité de gauche féminisante, vous avez joué le jeu en attribuant une somme de 10 000 francs à chaque chorale pour qu'elle puisse bénéficier de l'Orchestre de Chambre de Genève, un plus petit orchestre, pour ne pas devoir promouvoir des femmes excellentes à la direction d'un orchestre excellent. Ce jeu-ci, vous l'avez joué, ici, dans votre majorité, et aujourd'hui, à cause de ce jeu, aucune femme cheffe d'orchestre ne peut accéder à la direction du plus prestigieux ensemble de la cité.

Voilà, je pense, moi, qu'un service devrait servir à rendre la population attentive, quel que soit le domaine dans lequel chacun exerce, à cette inégalité encore

persistante, à ce plafond de verre qui fait que certaines femmes, malgré leurs compétences, n'accèdent pas aux responsabilités auxquelles elles ont droit. Par conséquent, aussi longtemps que ce service de l'égalité se contentera de régler des problèmes plus ou moins internes, dans un cénacle plus ou moins fermé, nous estimerons qu'il n'accomplit pas sa tâche.

La Ville de Genève mérite mieux. Les femmes méritent mieux. Il y a des femmes excellentes à Genève, et c'est dans ces tâches d'excellence que nous les voudrions actives, et non pas simplement derrière des bureaux et des ordinateurs à taper des rapports et à demander des avis de droit.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je remercie le hasard de faire en sorte que ce sujet soit le premier que nous ayons à traiter: il m'a réveillée. Il m'a réveillée parce que, une fois de plus, nous abordons le problème de l'égalité, qu'il est probable que la droite nous explique qu'elle est pour l'égalité et que nous ne sommes pas pour l'égalité... et nous allons refaire le même débat.

M. Froidevaux se plaint qu'il y ait un doublon ou une triplette. J'espère que, double ou triple ou quadruple, nous n'aurons jamais assez d'institutions qui défendent l'égalité, et l'égalité dans tous les sens du terme. Il est vrai que, pour les femmes, l'égalité hommes-femmes est importante, mais il y a d'autres inégalités. Si l'on reste dans ce champ de l'égalité hommes-femmes, j'aimerais tout de même faire remarquer à mes collègues de droite qu'au Grand Conseil ceux qui votent contre les lois sur l'égalité et qui coupent dans les budgets pour l'égalité, c'est la droite. Nous ne sommes donc pas très étonnés qu'ils réitérent cette opération, ici.

Je suis certaine que le problème des femmes cheffes d'orchestre est très important, Madame Kraft-Babel, mais ce qui nous importe, c'est de rappeler à chacun – et cela n'est pas un luxe – qu'à qualités égales les femmes gagnent encore aujourd'hui 20% de moins que les hommes. Par ailleurs, la promotion de l'égalité au sein de la Ville aborde un aspect des choses qui devrait vous intéresser: dans ce département des finances et du logement, on a essayé de faire en sorte que les femmes ne soient pas simplement des subalternes, mais également de promouvoir les femmes cadres. A cet égard, il y a eu un effort remarquable de la part de la magistrature.

Je ne vois donc pas ce que vous avez envie de reprocher. C'est vrai que cela dépend fondamentalement de la Confédération, mais nous n'avons pas vu, jusqu'à maintenant, que la Confédération se soit préoccupée de cet objet de manière prépondérante. Il se peut aussi que l'égalité hommes-femmes ne soit pas une préoccupation prépondérante des milieux de droite. Car je sais à quel point les milieux de droite ont du mal à recruter des femmes. Cela n'est pas un hasard!

Pour nous, il est important de dire, de redire – et nous ne le dirons jamais assez – que 53% de la population du monde est de sexe féminin. Alors, l'égalité, c'est le minimum syndical, si j'ose dire! Parce qu'après plusieurs millénaires de domination des hommes et les problèmes que nous vivons encore aujourd'hui, je trouve que les femmes sont encore une fois trop conciliantes. Un jour peut-être, je l'espère, elles finiront pas retirer leur joujou aux messieurs pour leur montrer ce que discrimination veut dire.

M. Adrien Genecand (R). Nous ne sommes pas là pour mettre en doute le principe même de l'égalité hommes-femmes. Vous transmettez à M^{me} Wenger, Madame la présidente, que j'aurais adoré avoir une majorité de femmes au Conseil fédéral, mais cela, vous nous l'avez refusé. Donc, voilà, il faut de temps en temps prendre vos responsabilités. Vous ne pouvez pas nous reprocher quelque chose que l'on vous a proposé et que vous avez refusé.

Pour revenir sur le fond de cet amendement, il est bien en dessous de la grande discussion que nous sommes en train d'avoir. Nous disons simplement que nous avons une ligne qui représentait 60 000 francs en 2010 et qui augmenterait de 250 000 francs. La différence est versée à des institutions que nous ne connaissons pas. Quand nous versons des subventions au département de M. Tornare pour des associations féministes qui font un travail social que l'on reconnaît, nous n'avons pas de problèmes; celles-là ne sont pas attaquées dans ce budget.

Par contre, ici, il s'agit d'une ligne augmentée sans que l'on sache à qui vont ces sous: que fait l'association, pourquoi une telle augmentation? Notre suppression ne vise pas du tout le principe de l'égalité hommes-femmes. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, à chaque fois que l'on discute de ce sujet, vous montez sur vos grands chevaux pour nous faire de grandes théories! Bien sûr, nous nous battons toujours pour que les inégalités salariales disparaissent. Nous avons même été jusqu'à vous proposer une femme au Conseil fédéral, pour justement montrer qu'en politique nous pouvons avoir des majorités féminines. Vous l'avez refusé. Prenez vos responsabilités!

M. Jacques Baud (HP). J'aimerais juste rappeler que l'égalité n'est qu'une vue de l'esprit. Elle n'existe pas dans la nature. C'est pourquoi j'aimerais plutôt que l'on utilise le terme de «juste répartition». Il est vrai, et cela, on l'a constaté, que le mâle dominant n'est pas prêt à laisser tomber les rênes de sa monture et que, de ce côté-là, nous avons un très grand pas à faire, nous, les bonshommes. On domine les femmes depuis des siècles, des millénaires; il est temps que l'on rabatte un peu notre caquet et que l'on laisse ces dames reprendre un peu du poil de la bête.

Donc, à partir de là, je donne raison à M^{me} Kraft-Babel sur la question de diriger un orchestre; mais il ne s'agit pas seulement de diriger un orchestre. Il s'agit de diriger nos vies et en ce qui nous concerne, nous, les bonshommes, on n'a pas fait un cadeau à l'humanité! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Chappuis (DC). J'aimerais remercier M^{me} Wenger car elle a eu le mérite de me réveiller ce matin; mais aussi celui de m'énervé... Je dois dire que je suis assez fatiguée par les leçons de morale de la gauche à l'égard des femmes de droite. Je vous rassure, les femmes de droite et du centre ne sont absolument pas maltraitées dans leurs groupes. Pour preuve, au Parti démocrate-chrétien, nous sommes une majorité de femmes. Mais nous n'en faisons pas un dogme parce que nous pensons que les compétences priment avant tout. A droite aussi, nous sommes féministes, mais nous sommes contre les usines à gaz et contre les doublons. C'est la raison pour laquelle nous voterons cet amendement.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. A qui revient la tâche de mettre en œuvre l'égalité? A la Confédération? Aux Cantons? Aux communes? Aux trois niveaux, Monsieur Froidevaux! Je ne sais pas quelle est la lecture que vous avez du droit; en tous cas, vous et moi, nous n'en avons vraisemblablement pas la même. Mais je vous concède que c'est pour cela que je demande des postes de juriste supplémentaires!

Effectivement, nous avons un dispositif fédéral, mais vous savez aussi, puisque je vous sais quelqu'un d'intelligent et à l'esprit vif, que le dispositif fédéral se base sur des dispositifs cantonaux et que le dispositif de la Ville de Genève – mais cela, peut-être, je vous l'apprends – est inclus dans la plateforme des bureaux cantonaux et fédéral sur l'égalité hommes-femmes.

Si cette compétence revient également aux communes, c'est parce que la commune est le premier lieu où s'exerce la citoyenneté des habitantes et des habitants, des Genevois ou des Suisses, et parce que les tâches ayant trait à l'égalité et à l'intégration sont bien dévolues à ces premiers lieux de proximité, là où l'on fait de la politique locale. Cela me permet de faire un saut sur l'intégration Suisses-étrangers car, là aussi, même s'il est fédéral, le dispositif donne une capacité d'agir importante aux Cantons, en l'occurrence aux communes, parce que c'est dans les communes que l'on s'intègre en premier. La commune, votre commune, votre ville, Monsieur Froidevaux, a quelque chose à faire dans ce domaine aussi.

Par conséquent, je ne vois pas vraiment de doublon ou de tripléte. Je vois simplement l'exercice d'un fédéralisme de subsidiarité. Je vois également une bonne collaboration avec le Canton, et notamment avec votre magistrate,

M^{me} Rochat, que j'ai rencontrée hier et qui se félicite du travail que nous avons pu mener ensemble, Cantons et Confédération.

Sur le sens de l'égalité, je vous rappelle que le travail du Conseil administratif ne porte pas uniquement sur l'égalité hommes-femmes. Il se trouve que les amendements portés par le Parti radical, au nom de l'Entente, visent bien souvent l'égalité hommes-femmes. Dans les faits, nous souhaitons travailler pour promouvoir une société inclusive. L'égalité hommes-femmes est bien sûr une première forme d'inclusion; il s'agit d'une préoccupation fondamentale du Conseil administratif. Mais il y a aussi, Monsieur Froidevaux, Mesdames et Messieurs, vous le savez, tout le travail sur d'autres formes d'inégalités, notamment les inégalités liées aux appartenances culturelles et aux origines nationales. Il y a également tout le travail lié à la libre détermination de son orientation sexuelle.

Ces thématiques se traitent au sein de la Délégation Agenda 21, et c'est bien dans les lignes budgétaires concernées que l'on puise pour soutenir les assises contre l'homophobie, comme vous nous l'aviez demandé il y a un an et demi. C'est aussi dans ces lignes que nous puisons lorsque vous nous demandez, comme vous l'avez fait récemment, de nous doter d'une charte sur l'égalité, qui mentionne expressément le chemin qui reste à parcourir au sein de l'administration concernant la discrimination relative au libre choix de son partenaire.

En outre, lors de vos dernières séances, vous nous avez demandé que la Ville de Genève porte la création d'une Coalition des Villes qui travaillerait concrètement sur les problématiques liées à l'homophobie. Vous aussi, Mesdames et Messieurs de la droite, avez voté cette proposition. Eh bien, il s'agit d'une tâche assez lourde si nous la mettons en œuvre! Ce travail demandera des ressources, notamment financières, au sein de l'administration. La volonté politique ne suffira pas. Il me faut des moyens! Vous vous imaginez bien, Madame Kraft-Babel, que je ne peux pas me mettre la journée entière derrière l'ordinateur et le téléphone pour faire des réseaux, contacter des gens, monter des événements. Pour cela, il faut de l'argent.

Monsieur Genecand, vous dites que l'on ne doit pas rester sur des discussions générales sur l'égalité. Vous dites aussi que vous n'entamez pas le principe en coupant la ligne. Mais bien sûr que vous entamez le principe en coupant la ligne, en ne nous donnant pas des moyens. Et vous le verrez, Madame Kraft-Babel, si vous êtes élue au Conseil administratif: si vous n'avez pas les moyens pour mettre en œuvre des politiques que vous souhaitez porter ou que le Conseil municipal vous demande de porter, eh bien, vous ne pourrez tout simplement rien faire. Vous ne pourrez que faire du blabla et laisser croire aux gens que l'on va travailler sur ces thématiques. Mais, dans les faits, on ne travaillera pas!

Par conséquent, si vous êtes conscients – et je suis convaincue que vous l'êtes, en tout cas une majorité d'entre vous – qu'il faut travailler sur les discriminations,

que ce soient les inégalités hommes-femmes, ou celles relatives à l'orientation sexuelle ou aux origines culturelles et sociales, alors il faut absolument voter les budgets. A l'échelle du budget municipal, qui dépasse le milliard, ils ne représentent que de toutes petites sommes en regard de principes qui, eux, sont fondamentaux.

Pour moi, très clairement, celles et ceux qui ne voteront pas ces sommes et qui accepteront les amendements de l'Entente, sont des personnes qui refusent que l'on dénonce dans les faits les discriminations pour lesquelles, d'ailleurs, vous n'arrêtez pas de déposer des motions, votées aussi bien à droite qu'à gauche.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je ne peux pas résister au plaisir de vous raconter une anecdote. Les poissons-clowns vivent sur des anémones avec leurs femelles, en l'occurrence avec une. Savez-vous que lorsque les femelles meurent, c'est le mâle dominant qui devient une femelle? (*Exclamations et rires.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 34 oui.

Page 10, cellule 1000020, Fonds chômage, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Chômage – économie sociale et solidaire, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à réduire de 4 000 000 de francs la subvention de 5 550 000 francs accordée au Fonds chômage, soit un nouveau montant 1 550 000 francs. La justification est la suivante: «Retour au niveau de 2009, car ce fonds n'a pas fait la preuve qu'il permet de réduire le chômage et il constitue un doublon avec la Fondetec.» Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M. Alexis Barbey (L). Il ne s'agit pas ici de contester le fait que le chômage a augmenté, mais de voir comment et à quel point on le soutient dans cette ville. Cette ligne a fait un saut quasiment stratosphérique: de 1 500 000 francs à plus de 5 millions de francs, et cela, pour une façon de traiter le chômage qui reste pour nous assez obscure, et qui consiste à arroser un maximum d'associations. Cette façon de faire nous fait quand même craindre la création d'un clientélisme en lien avec la distribution de ces fonds.

D'autre part, on ne connaît pas la part de ces fonds qui sera affectée à des projets réels, ou qui servira à augmenter les frais de fonctionnement. En raison de

l'énormité de cette augmentation et en l'absence d'un projet qui puisse être étudié par la commission des finances, nous vous demandons d'accepter cet amendement.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Décidément, ce qui nous caractérise les uns et les autres, c'est que certains défendent les forts et que d'autres défendent les faibles. Cela se comprend. Par contre, je commence à m'inquiéter quand je vois que les forts attaquent les faibles. Je ne sais plus lequel d'entre vous à droite a parlé hier d'équité et d'égalité. Or, là, on est dans l'indécence totale. Nous avons 10% de chômage à Genève. M. Barbey – vous transmettez, Madame la présidente – a l'air de savoir qu'il y a du chômage à Genève, et, évidemment, sachant cela, le meilleur moyen de faire disparaître les chômeurs, c'est de faire disparaître les aides qu'on leur donne! C'est vrai qu'on aurait l'impression que ces chiffres baissent dans les statistiques... Mais cela ne marche pas comme cela!

Par ailleurs, j'imagine mal que l'on puisse vous donner d'autres explications sur ce sujet, si ce n'est qu'il s'agit d'une aide pour le retour à l'emploi et pour un certain nombre d'autres prestations. Cela me semble tellement évident que je suis étonnée que vous demandiez une explication. Ce qui est plus embarrassant, mais qui ressemble tout à fait à la politique menée par la droite, consistant à vouloir responsabiliser chacun individuellement, c'est que vous vouliez couper dans quelque chose d'aussi important.

Pourtant, nous avons tous parfaitement conscience – en tout cas, je l'espère – qu'être chômeur, cela n'est pas une vocation. Le minimum que les institutions publiques puissent faire, c'est de donner un coup de main à ces personnes qui se retrouvent au chômage – grâce à ces milieux si humanistes que vous défendez – parce que nous vivons dans une ville et dans un espace économique où la plus-value est plus importante que la personne.

C'est pourquoi, quand vous venez nous demander de couper dans un fonds contre le chômage, au prétexte que vous ne savez pas à quoi il sert, cela me donne à moi envie de vous demander à quoi vous sert le chômage!

M. Adrien Genecand (R). Pour répondre à ma préopinante, tout d'abord, il n'y a pas 10% de chômage à Genève. Il est toutefois important de régler le problème du chômage, et de le régler rapidement. Mais cela, c'est une prérogative cantonale. Par souci d'équité et d'égalité pour tous les habitants de ce canton, c'est une politique qui doit être menée au niveau du Canton. Ce n'est pas avec 5 millions de francs, sur une ligne au budget de la Ville de Genève, que l'on règlera le problème du chômage, mais plutôt avec des mesures d'aide et de réinsertion au niveau du Canton.

M. Olivier Fiumelli (R). On est quand même un peu surpris par les leçons de morale de M^{me} Wenger. Ecoutez, la politique et le débat budgétaire, c'est quelque chose de sérieux! On aurait aimé que vous vous atteliez à ce travail budgétaire, soit en commission, soit ici, comme nous nous y astreignons. La réalité, c'est que, derrière cette ligne du Fonds chômage, il n'y a strictement rien qui concerne réellement les grands principes moraux et économiques dont vous venez de nous faire part.

Nous ne savons pas combien d'emplois sont créés; nous ne savons strictement rien et vous ne pouvez pas dire le contraire, puisqu'en commission vous n'avez posé aucune question au sujet de ce fonds et des associations qui reçoivent cet argent. Vous avez bien entendu que, pour notre part, nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions. Il ne nous est pas possible de nous satisfaire d'une ligne qui s'appelle *chômage* et dont on pense qu'elle va résoudre des problèmes économiques et sociaux, simplement parce qu'on l'a inscrite au budget. Cette ligne, vous le savez très bien, elle ne sera pas dépensée, comme ce fut le cas ces dernières années. En 2009, à peine 1 300 000 francs ont été dépensés et là, on quintuple la somme demandée, sans la moindre explication; c'est cela que nous n'acceptons pas.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je vais d'abord répondre aux deux questions de M. Barbey. Vous dites que vous ne souhaitez pas voter la somme car vous craignez que celle-ci permette de payer des frais de fonctionnement. Cette somme ne permet pas de payer des frais de fonctionnement. Elle s'articule autour d'un règlement voté en 2003 par le Conseil municipal. S'agissant des frais de gestion du Fonds chômage, je vous rappelle que nous avons créé au sein du département un poste d'administrateur pour gérer ce fonds. La somme demandée n'est pas allouée à des frais de gestion, pas même des mises sous pli. La somme est allouée à 100% à des projets.

Par ailleurs, vous vous plaignez de ne pas vraiment savoir qui décide. Je vais brièvement rappeler le mécanisme. Il existe une commission consultative, où siègent un représentant de l'Office cantonal de l'emploi, désigné par le conseiller d'Etat Longchamp, un représentant de l'Hospice général, désigné par M. Levrat, son directeur général, le secrétaire général adjoint de la Fédération des entreprises romandes, une secrétaire du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, représentant la Communauté genevoise d'action syndicale, des représentants de l'Université de Genève et des hautes écoles genevoises. On y trouve encore la directrice ad intérim du département de la cohésion sociale ainsi qu'un représentant de la direction du département des finances. Vous avez donc huit personnes siégeant dans cette commission pour étudier les dossiers et donner des préavis. Le Conseil administratif, lui, statue.

Le Conseil administratif est venu en commission des finances et en commission de la cohésion sociale pour expliquer le fonctionnement du fonds; il a donné la liste nominale de tous ses membres. C'est vrai que la commission de la cohésion sociale a peut-être posé davantage de questions à propos de l'utilisation du Fonds chômage. Par la voix de leur présidente, Maria Casares, les membres de cette commission ont notamment demandé à recevoir le rapport d'évaluation à mi-parcours de VIA, ce projet de la Ville de Genève et de la Boîte à boulots, destiné aux jeunes de 18 à 25 ans. Le rapport vous a été remis. M. Tornare et moi-même pouvons commenter le résultat du travail fait par les associations, en partenariat parfois avec la Ville. Vous pouvez donc obtenir tous les éléments d'information. Je viens volontiers en commission des finances vous remettre ces rapports; je les remets d'ailleurs régulièrement au Conseil administratif.

Lorsque vous nous dites, Monsieur Fiumelli, qu'on ne sait pas ce qui est fait avec cet argent, encore une fois, renseignez-vous, Monsieur Fiumelli, levez la main! Vous vous plaignez que la gauche n'ait pas posé de questions. La gauche n'a peut-être pas posé de questions parce que, comme je viens de vous le dire, la présidente de la commission de la cohésion sociale a interpellé le magistrat Tornare ou moi-même. Visiblement, cela lui a suffi. Vous avez aussi des représentants dans ladite commission. Je m'étonne qu'ils n'aient pas fait rapport. Quant à la commission des finances, j'y viens volontiers. Demandez à votre président, M. Pattaroni, de m'inviter.

Certes, je pourrais aussi m'inviter en commission puisque la loi sur l'administration des communes m'en donne la possibilité. Mais je vous rappelle quand même que, traditionnellement, le Conseil municipal a fait la guerre aux magistrats qui venaient sans invitation dans les commissions pour s'informer des débats qui y étaient tenus ou pour donner des explications. C'est ce qui m'est arrivé, alors que vous étudiez le règlement sur la Gérance immobilière municipale en commission du logement, lorsque, sur moult questions techniques, j'osais venir sans invitation formelle, accompagnée d'un représentant de la Gérance immobilière municipale. Si la mode a changé et que vous voulez me voir dans toutes les séances de la commission des finances, soit, moi je viendrai volontiers. Je suis toutefois un peu surprise par ce changement de modus operandi, mais j'en prends acte.

J'aimerais parler d'un dernier point fondamental concernant le procès d'intention qui consiste à prétendre que vous ne savez rien, ni de la façon dont l'argent est distribué, ni par qui, ni en quoi consistent les projets, ni encore sur les raisons d'autant d'argent. Je trouve que c'est une critique infondée, car je viens de vous expliquer que l'on vous a donné des renseignements, et que vous aviez la capacité d'en demander.

Cette critique est particulièrement dérangeante parce qu'elle laisse entendre que nous, élus, disposons de l'argent comme bon nous semble: «Elle a

5 700 000 francs; elle finance, on ne sait pas qui, ni comment...» Ce n'est pas vrai! Cela ne fonctionne pas comme ça! La gestion de la Ville et des deniers publics est extrêmement rigoureuse. Je réfute les procès d'intention, y compris en période électorale, qui tendraient à faire croire qu'au Conseil administratif – que l'on soit radical, socialiste, d'A gauche toute! ou Vert – on peut prendre l'argent et financer des projets dans son coin. Ce n'est pas vrai! Nous avons des règlements; nous nous y plions. Nous vous avons informés; nous vous avons donné tous les renseignements lorsque vous nous l'avez demandé.

Je trouve que ce procès-là est grave et dangereux parce qu'il crédibilise les mouvements et les personnes qui pensent que nous ne sommes qu'une bande de petits parvenus corrompus; ce que nous ne sommes pas. Je trouve enfin particulièrement désagréable de devoir vous réexpliquer en plénière, pour me défendre, comment fonctionne un fonds que vous, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, avez voulu en 2003! (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Casares (AGT). J'interviens au sujet du projet VIA et du Fonds chômage. Effectivement, il s'agit d'un excellent projet développé par la Ville. Il est certes un peu novateur, mais il s'attaque au chômage des jeunes, et notamment sous l'angle de leur inactivité. Pour éviter que les jeunes s'installent dans cette inactivité et y trouvent de la facilité en étant au chômage, on leur remet le pied à l'étrier, puisqu'au terme du projet on les aide à trouver des débouchés dans les entreprises privées, voire dans le secteur public. Ce faisant, on leur donne de l'espoir et une chance de s'en sortir.

Je pense qu'il n'est pas inutile de renforcer ce projet, voire de le développer. C'est ce que j'ai demandé en commission de la cohésion sociale et en commission de la jeunesse et des sports, puisque, pour l'Alternative, l'inactivité et le chômage des jeunes sont des préoccupations que nous nous devons de prendre à bras le corps, au lieu de se décharger de manière irresponsable.

Tout à l'heure, on parlait d'égalité et de la nécessité d'avoir un poste à l'égalité. Eh bien, justement, ce projet montre qu'en majorité, ce sont des garçons qui ont eu recours à VIA et que peu de filles semblent en avoir eu connaissance ou l'ont utilisé. Eh bien, Messieurs et Mesdames de l'Entente, le poste à l'égalité, qu'il soit juridique ou non, est nécessaire pour justement avoir une vision transversale et se demander pourquoi, dans ce projet-ci, les filles ne sont pas sollicitées ou ne connaissent pas ce projet. Je pense qu'il est important d'avoir cette réflexion. Je ne pense pas qu'il y ait moins de filles que de garçons qui soient touchées par le chômage, mais il y a des situations que nous devons regarder sous l'angle de l'égalité. C'est pourquoi le projet VIA est important et il faut continuer sur cette lancée. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 26 oui (7 abstentions).

Page 20, cellule 1005070, Comptes Ville de Genève – Propriétaire, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Aide personnalisée, page 7 des subventions).

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à supprimer cette ligne de 1 700 000 francs. La justification est la suivante: «Suppression d'une ligne devenue inutile.» Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous avez lu très justement l'amendement, Madame la présidente. Nous portons cette ligne à zéro. Cela dit, si vous regardez le cahier des subventions, le montant est de 1 700 000 francs, tandis que, dans les pages de comptes, cette même subvention se chiffre à 1 780 316 francs. Alors, il conviendrait de rajouter 80 316 francs à notre amendement. Je crois que pour la bonne technique comptable, Madame la présidente, la première chose à faire est donc peut-être d'interpeller les services pour savoir quel est le montant exact. Mais, dans tous les cas, l'objectif de cet amendement est de porter cette subvention à zéro.

Sur le fond, nous avons débattu dans ce Conseil avec obstination pour savoir à partir de quand l'aide personnalisée au logement devait être abolie. Le Conseil administratif nous avait indiqué avec vigueur que la date ultime serait le 1^{er} janvier 2010. Bien sûr, nous savons que tout n'a pu être fait à cette date, aussi rigide que «le coq du clocher», et qu'il y a toujours des anciens baux qui perdurent. Il n'en demeure pas moins que le Conseil administratif ne peut pas nous dire quel est le montant de l'aide personnalisée qui resterait exigible en 2011, puisqu'il n'y a pas de situation qui soit acquise, que chacun des baux encore soumis à l'ancien droit a vocation à passer sous le régime du nouveau bail et que l'aide personnalisée doit être calculée pour des situations précises et exactes.

Quoi qu'il en soit, M^{me} la magistrate l'a dit hier et chacun ici est d'accord avec elle, le budget est un acte politique. A ce sujet, tous, ici dans ce Conseil, nous devons dire que l'aide personnalisée a été remplacée par le nouveau régime. C'est pourquoi nous ne devons pas introduire d'aide personnalisée dans le budget, puisque nous n'en voulons pas. Cela n'interdit pas au Conseil administratif, au demeurant, d'aller en excédent budgétaire par rapport à des sommes qu'il serait éventuellement contraint d'allouer. Mais il n'est pas question de persister

dans une voie dont le Conseil administratif nous explique depuis trente-six mois que c'est une impasse.

La présidente. Nous attendons que les services qui travaillent à côté de la salle des pas perdus nous fournissent le chiffre exact de la modification apportée.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il est vrai que nous avons passé de nombreux mois à travailler sur le règlement de la Gérance immobilière municipale dans la perspective, effectivement, que les aides au logement ne soient plus fiscalisées. Nous nous sommes posé la question de savoir, M. Froidevaux a entièrement raison, quand arriverait le terme de cette aide.

Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher de constater que vos amendements, Mesdames et Messieurs, portent sur les aides, une fois de plus. Depuis le début de cette séance, vous n'avez fait aucune proposition qui soit constructive et qui soit en faveur de toute la population. La seule chose que la droite a tenté de faire, c'est de couper systématiquement dans les aides aux personnes les moins nanties. Est-ce par autisme total et parce que vous pensez que toute la Ville de Genève est habitée par une grande bourgeoisie qui n'a besoin de rien, ou bien parce que vous pensez que les pauvres ne méritent pas cette aide? C'est M. Haegi qui l'avait inventée, cette aide; elle était là pour aider au paiement du loyer.

Il se trouve que les travaux sur les baux ne sont pas terminés et que nous avons encore besoin de cette ligne pour continuer à aider les gens jusqu'à l'entrée en vigueur pleine et entière du nouveau règlement. Alors, j'aimerais infiniment avoir une autre image de l'Entente. Il est vrai qu'à l'Alternative nous ne sommes pas des anges. Néanmoins, nous tentons de faire pour le mieux. Je déteste le mot aide, je déteste la charité, parce que je suis pour le droit. Néanmoins, il existe des situations dont nous avons hérité; celle-ci en est une et je ne vois pas pourquoi, une fois de plus, vous vous acharnez sur une aide. Faites-nous au moins un amendement, avant la fin du vote de ce budget, qui soit constructif et qui aille dans le sens de défendre toute la population, et pas seulement les milieux très nantis que vous défendez. (*Applaudissements.*)

M. Olivier Fiumelli (R). Nous avons présenté deux amendements qui vont dans le sens de ce que préconise M^{me} Salika Wenger pour aider la population. Le premier, c'est la diminution du centime additionnel qui va profiter à tout le monde... (*rires*) ...le second, c'est la suppression de la taxe professionnelle, qui va faciliter la vie des petits commerçants – ils ne sont pas tous des nantis. Notre troisième action vise à défendre l'action du Conseil administratif, qui a fait de la

sécurité sa priorité cette année, sécurité qui est une prestation réelle en faveur de toute la population, y compris des plus démunis. Or, la sécurité en uniforme, dans les rues, c'est une prestation dans laquelle vous voulez couper.

Si l'on revient à un débat budgétaire sérieux, à quoi sert aujourd'hui cette ligne de l'aide personnalisée, maintenant que le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale a été adopté? Eh bien, jusqu'à présent, elle a servi à M^{me} Salerno pour créer six nouveaux postes, à hauteur de plus de 1 200 000 francs. Comme vous l'avez vu dans les correctifs budgétaires, on a créé six nouveaux postes en diminuant arbitrairement cette ligne budgétaire. M^{me} Salerno a prétendu que j'étais de mauvaise foi par rapport à notre travail de commission. Or, contrairement à ce qu'elle a dit, je vous le répète ici et je prends à témoin l'ensemble des membres de la commission des finances, j'ai bien demandé à plusieurs reprises quel était le bilan financier de l'entrée en vigueur du nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale et M^{me} Salerno a refusé de répondre. Je n'ai reçu aucune réponse.

Nous ne voulons pas que cette ligne serve à autre chose que ce pourquoi elle a été créée. C'est la raison pour laquelle nous proposons sa suppression. Si d'aventure, en 2011, il y avait quelques personnes qui se trouvent encore sous l'ancien régime et qui doivent réellement recevoir une aide personnalisée, nous serions tout à fait d'accord qu'il y ait un crédit supplémentaire en fin d'exercice pour compenser cela. Mais certainement pas à hauteur de 1 700 000 francs!

La présidente. Je vous précise qu'il n'y a pas d'erreur de plume, ainsi que vous l'avez mentionné tout à l'heure, Monsieur Froidevaux, concernant l'amendement présenté par l'Entente. Le montant que les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien souhaitent supprimer se monte bien à 1 700 000 francs.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Merci, Madame la présidente, mais alors, permettez-moi de corriger votre explication, pour que chacun comprenne bien. La différence entre 1 700 000 francs et 1 780 316 francs procède de l'introduction d'un élément qui n'est pas indiqué *expressis verbis* dans le budget: il s'agit des gratuits. Par conséquent, nous maintenons notre amendement à 1 700 000 francs et il restera donc 80 316 francs sur cette ligne.

Je voudrais également intervenir pour dire ma consternation d'entendre cette assemblée applaudir un discours de pure lutte des classes. Serions-nous retombés aux temps d'une vision politique aussi misérable que celle qui voit l'affirmation d'un groupe de prolétaires tout-puissants ou tout-savants, contre des nantis qu'il y a lieu de pendre à la lanterne ou d'envoyer dans un goulag? N'est-il pas hon-

teux que de tels propos puissent être tenus? N'est-ce pas une pitié qu'ils soient applaudis?

Sur le fond, j'observe, comme M^{me} Wenger – ou plutôt je finis sa phrase – que l'aide personnalisée ne se dirige pas vers la personne qui la reçoit, en tout cas par comparaison au nouveau règlement, mais profite à l'administration fiscale. Du côté du clan des nantis, la question qui se pose en matière d'aide au paiement du loyer, Madame, c'est alors de savoir s'il y a lieu de profiter des loyers pour subventionner la fiscalité cantonale, ou si cette aide doit être dirigée vers ceux qui en ont besoin.

Pour notre camp, qui a pour lui l'avantage de la réflexion, plutôt que le slogan, il n'y a pas d'hésitation. En conséquence, et nous l'avions affirmé ensemble dans des temps antérieurs lorsqu'il ne s'agissait pas de pérorer pour rien, l'aide personnalisée n'a plus sa place dans les mécanismes d'aide. En outre, il ne sert à rien de vouloir nous dresser les uns contre les autres à la faveur de propos insensés, simplement parce qu'une ligne porte le nom d'*aide* et que, parce que je suis de gauche, je m'assois dessus, j'y tiens et je dis n'importe quoi.

Cette ligne porte le nom d'*aide* et il est indiqué *personnalisée*, parce que c'est historique. Mais, en fait, c'est une subvention fiscale. A partir de là, il y a lieu de considérer que ce mécanisme n'a plus sa place, que ce Conseil municipal est unanime pour dire que, politiquement parlant, nous n'en voulons plus, et qu'en conséquence nous l'effaçons du budget. Comme l'a rappelé M. Fiumelli, s'il existe encore des nostalgiques de l'aide personnalisée au paiement du loyer, s'il existe des gens en Ville si généreux qu'ils veulent utiliser l'argent de la Ville pour le donner au Canton sous forme d'impôt, eh bien, nous laisserons faire, parce que nous sommes raisonnablement libres, mais à chaque fois et à chacun nous dirons: est-ce que votre décision est bien sage?

M. Jacques Baud (HP). Une aide sociale n'est pas une aumône, c'est un devoir de l'Etat et, en ce sens, il n'y a pas de rentabilité à en attendre: *Un pour tous, tous pour un*, c'est notre devise, c'est notre devoir! C'est en ce sens que doit être régie la politique sociale. Or, là, je vois qu'on se dispute pour des petits détails linguistiques; j'en suis quelque peu navré. Cela dit, il y a des gens qui n'arrivent pas à payer leur loyer et on se doit de les aider, quelles que soient nos idées politiques. On doit être au-dessus de cela.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 36 oui (1 abstention).

La présidente. Au terme de l'examen du département des finances et du logement, l'excédent de revenus s'élève à 127 621 francs. Nous avons une amélioration du résultat par le Conseil municipal de 51 292 francs.

*Département des constructions et de l'aménagement.
Toutes les pages, toutes les cellules,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien visant à réduire de 700 000 francs les charges de personnel de l'ensemble du département, d'un montant total de 35 777 801 francs, soit un nouveau montant de 35 077 801 francs. La justification est la suivante: «Suppression de l'équivalent budgétaire de 7 postes dans le département.» Je donne la parole à un membre de l'un ou l'autre des trois groupes pour défendre cet amendement.

M. Alexis Barbey (L). Cet amendement s'explique de lui-même. A l'heure actuelle, à l'intérieur du département des constructions et de l'aménagement, il y a 14 postes vacants pour un peu plus de personnes à engager, si l'on tient compte des temps partiels. Si le département fonctionne bien avec ces 14 postes en moins, il peut parfaitement continuer de fonctionner à plus long terme avec 7 postes en moins. C'est pourquoi nous proposons, non pas de supprimer complètement les postes vacants, mais d'en supprimer la moitié, ce qui correspond dans notre amendement aux 700 000 francs de diminution de dépenses.

Il ne s'agit pas ici de couper complètement les ailes de M. Pagani. En revanche, il s'agit d'une part de contenir l'augmentation budgétaire et, d'autre part, de permettre à M. Pagani de réévaluer ses besoins en fonction des demandes et des nouvelles données du Conseil municipal.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). L'Alternative s'opposera à la suppression de postes dans ce département, qu'ils soient vacants ou occupés, car si nous voulons répondre aux ambitions affichées par la Ville en matière de construction de logements, de rénovation du patrimoine bâti ou de valorisation des espaces publics, nous avons besoin de compétences métiers. Alors, peut-être, Monsieur Barbey, n'avez-vous pas connaissance de ce qu'est le métier d'architecte et le suivi de chantier!

Cela dit, mon argument sera toujours le même, quels que soient le type de postes: des compétences métiers doivent être garanties dans les départements

pour répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés. Toutes concourent au bon fonctionnement d'un département.

Je reviendrai tout à l'heure sur les compétences métiers plus particulières des architectes, puisque ces derniers sont aussi concernés par des suppressions de postes, mais je le répète, dans un département, l'ensemble des compétences métiers participent aux objectifs fixés, y compris les assistants administratifs ou les surveillants de salle – on en a déjà parlé hier. Le département des constructions et de l'aménagement a besoin de compétences métiers extrêmement diverses, y compris en suivi administratif, pour pouvoir réaliser les objectifs de construction de logement. En conséquence, pour nous, il n'est pas question de couper des postes, fussent-ils vacants.

M. Guy Dossan (R). Nous avons très bien compris ce qu'a dit M^{me} Valiquier. Nous n'avons aucune intention de couper des postes occupés ou qui pourraient l'être rapidement. Mais, depuis hier, que voyons-nous? Eh bien, on a vite créé des postes dans le budget entre le 10 et le 11 octobre, parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait un surplus d'argent que l'on pouvait dépenser. Je répète donc ce que vous a expliqué M. Barbey: nous n'avons pas l'intention de supprimer les 14 postes vacants, mais simplement la moitié. Cela laisse tout de même une certaine latitude au magistrat pour engager du personnel, si vraiment il en avait besoin en urgence. Mais je ne pense pas qu'il engagera 14 personnes en l'espace d'une année, puisqu'il faut en principe attendre trois mois si la personne a déjà un travail, comme c'est d'ailleurs le cas en général. Donc, cela prendra plus d'année pour engager 14 personnes dans son département.

Par ailleurs, moi, j'ai bu du petit lait en entendant M^{me} Valiquier dire qu'il fallait des postes parce qu'il en allait du bon fonctionnement d'un département. Eh bien, je me réjouis d'entendre ce qui va être dit pour le département de M. Maudet – c'est ce qui fait aussi que nous déposons ce style d'amendements – puisque nous ne voyons pas pourquoi ce qui s'appliquerait à quatre magistrats ne pourrait pas s'appliquer au cinquième! (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). J'emploierai d'autres termes, pour compléter ce que vient de dire M. Dossan: le calife à la place du calife... Comment se fait-il que, dans ce Conseil municipal, on s'occupe de la gestion des départements à la place des magistrats? Pourquoi s'est-on permis de faire une remise en question fondamentale des besoins d'un département – le département de M. Maudet, en l'occurrence – alors qu'on proclame qu'il faut plus de moyens pour la sécurité, plus de moyens pour la Voirie et pour toutes les activités de ce département? On a fait une coupe absolument aveugle, sans avoir posé la moindre question à ce département, sans avoir pu entendre la réponse.

M^{me} Valiquer a fait un discours totalement cohérent et responsable. Ceux et celles ici qui ont des représentants au Conseil administratif doivent en tirer des conclusions. Si vous voulez contester constamment le bien-fondé de ce qui est proposé par le gouvernement que vous soutenez, eh bien, vous vous retirez! C'est d'ailleurs souvent la question que se pose le Parti socialiste: doit-il être au gouvernement fédéral ou non? Si vous voulez contester, si vous êtes trop souvent mal à l'aise, dans ce cas, retirez-vous du Conseil administratif et vous aurez la possibilité de critiquer. Il faut être logique!

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Je remercie M. Pattaroni d'avoir relevé mon sens de la responsabilité et j'espère qu'il sera de mon côté avec autant de responsabilité. En effet, mon collègue Deshusses me faisait remarquer que, dans ces amendements, près de 61 propositions de la droite concernent la suppression de postes. Il s'agit quand même d'un certain nombre, vous en conviendrez! Or, même au niveau du budget cantonal, vos propres partis commencent à dire – vous pouvez vous y référer – qu'il faut augmenter les postes pour assurer les prestations. A un moment donné, on sait quand même aussi que la population sait reconnaître qui la défend!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous sonniez à l'instant pour annoncer le vote, j'appuyais sur le bouton, cela vous fâcha... C'est vrai, je vous comprends bien, Madame la présidente, mais je n'aurais pas appuyé si je n'avais pas constaté une immense curiosité chez mes collègues, à l'instant où vous annonciez l'ouverture de la procédure de vote. On parle de la suppression de 7 postes; on se défend à gauche pour justifier la fonction; nous disons à droite que, mon Dieu, apparemment, cela fonctionnera tout aussi bien, et nous avons le silence du magistrat...

Est-ce à dire que le magistrat n'y a aucun intérêt? Y a-t-il un autre motif de suivre l'amendement de la droite que le silence du magistrat qui ne défend pas ces postes? C'est donc bien que nous avons raison et que ces postes sont inutiles. Alors, bien sûr, j'ai appuyé sur le bouton, mais vous vous rendez compte quel effort il a fallu faire pour espérer entendre le magistrat nous dire que ces 7 postes, sur les 14 vacants, lui sont nécessaires. Donc, en effet, il n'y a ici plus aucun doute: votons cet amendement!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne voulais pas intervenir parce que j'ai le désagréable sentiment de faire l'objet d'une sorte de vengeance. Je trouve que ce n'est pas très raisonnable, au sens de la raison, que d'agir de la sorte. Vous savez très bien, Mesdames et Messieurs, que ces 14 postes vacants

sont mis au concours et que les recrutements sont extrêmement difficiles: ils prennent trois mois pour être mis au concours, puis trois mois pour être validés. Comme vous l'avez dit, la personne doit ensuite se dégager, car il s'agit de métiers pointus astreints à des délais de congé à respecter... et c'est encore trois mois de plus!

Je n'ai pas envie de m'étendre sur cette problématique. Je relève simplement que je ferai, le cas échéant, les frais d'une basse vengeance. Si c'est le cas, vous en assumerez la responsabilité. En tout cas, moi, je ne l'assumerai pas. Je trouve que ces postes sont nécessaires, importants, justement pour que notre municipalité investisse. On est en surchauffe économique. C'est extrêmement difficile de trouver les bons candidats pour ces postes qui sont nécessaires pour les prestations à la population. Je vous laisse juge de donner suite ou non.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La posture politique de M. Pagani, qui est un membre d'A gauche toute!, correspond tout à fait à celle de M^{me} Salika Wenger. Pour M^{me} Salika Wenger, il y a les pauvres et les riches, les travailleurs et les exploités, les gentils sur les bancs de gauche, les méchants sur les bancs de droite. M. Pagani procède de la même logique. Il y a le gentil magistrat contre ce centre droit vraiment infernal. Mais, Mesdames et Messieurs, il faut arrêter!

Il se trouve que j'appartiens à la commission des travaux et des constructions et qu'est-ce que je vois en permanence? La Ville mandate des architectes très spécialisés, alors qu'elle a des postes vacants. Au niveau du centre droit, nous essayons d'équilibrer ces postes, c'est tout. Donc, de grâce, cessez de nous dire que vous êtes le persécuté, Monsieur Pagani! Vous savez que vous avez un grand capital de sympathie, même sur nos bancs, donc ne jouez pas la victime expiatoire, parce que là, Monsieur Pagani, vous tombez dans la caricature qu'affectionne M^{me} Salika Wenger.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 39 non contre 37 oui.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est plus de 9 h 30. Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 10 h 5. Bonne pause.

Séance levée à 9 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4114
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4114
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2011 (PR-805 A/B). Suite du deuxième débat	4114
4. Propositions des conseillers municipaux	4137
5. Interpellations	4138
6. Questions écrites	4138

La mémorialiste:
Marguerite Conus